

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 octobre 2024

Convocation en date du 9 octobre 2024,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. Gérard BRANCHY

N° D2024042

**Objet : Autorisation donnée au
Président pour la signature du
marché Etude et mise en œuvre
du transfert de compétences –
Evolution des modalités de
financement**

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU -
Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE - Mireille
MORNAY – Bernard PERRET – Benjamin RAQUIN - Jean Luc
ROUX – Jean Marc THEVENET
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Vincent
MANCOUSO
CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER – Jean François
JANNET
3CM : Andrée RACCURT – Philippe BELAIR – Jean-Philippe
FAVROT
CCMP : Josiane BOUVIER
CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD
RAPC : Antoine BAUTAIN
HBA : Alain AUBOEUF

Excusés remplacés par le suppléant :

Excusés ayant donnés procuration :

CCMP : Claude CHARTON pouvoir à Josiane BOUVIER

Excusés:

CA3B: Patrick BOUVARD – Thierry PALLEGOIX
CCPA : André MOINGEON – Max ORSET
CCMP : Christine FRANCOIS
CCV : Guy DUPUIT

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric
TOSEL
CCD : Sonia PERI
RAPC : Frédéric MONGHAL

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	26
Pour	23
Contre	0
Abstention	3

Considérant la délibération D2024032 approuvant les orientations inscrits au projet de territoire pour les 4 prochaines années. Sont notamment prévus au 1^{er} janvier 2026, le réalignement réglementaire de la compétence traitement et l'évolution des modalités de financement.

Organom vient de lancer une consultation pour un marché en procédure adaptée pour l'étude et la mise en œuvre du transfert de compétences et l'évolution des modalités de financement d'Organom.

Ce marché est estimé à 80 000€ HT et est composé d'une tranche ferme composée de 3 missions :

- Un état des lieux
- Les Impacts et enjeux du transfert de la compétence pour Organom et pour les EPCI membres
- L'évolution des modalités de financement

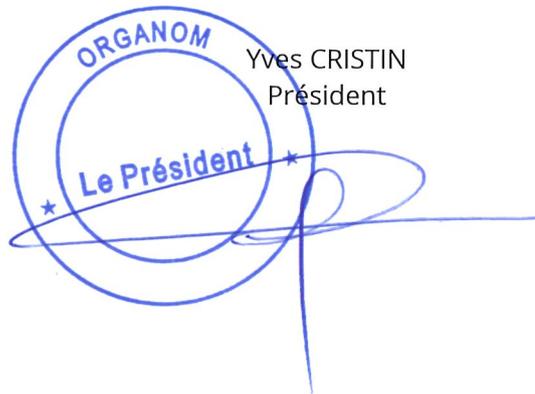
Et d'une tranche optionnelle pour un accompagnement à la mise en œuvre du transfert.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A 23 voix POUR et 3 ABSTENTIONS : P. Belair – JP. Favrot – V. Mancuso

AUTORISE le Président à signer le marché à venir après avis de la Commission marchés

AUTORISE le Président à prendre toute décision concernant l'exécution de ce marché et de ses avenants éventuels lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.


Yves CRISTIN
Président